

DLR demande à ce que les loueurs de matériels ne soient plus la « variable d'ajustement » de la rentabilité de leurs clients

Le déconfinement en France est annoncé pour le 11 mai.

L'arrêt de l'activité a été brutal dès le 17 mars, avec un niveau en baisse de 80%, et ce bien qu'aucun arrêté n'ait notamment ordonné la fermeture des chantiers de bâtiments et de travaux publics.

Néanmoins, la reprise progressive des travaux chantiers, la réouverture de sites d'activités divers, est effective. Faible et plus marquée en province que dans les grandes agglomérations, c'est pourtant une réalité.

La relance de l'économie, soutenue par l'État qui estime celle-ci trop lente, va s'intensifier.

Les professionnels de la location de matériels constatent le retour de pratiques dignes des pires moments vécus lors de la dernière crise économique : déclaration de fausses intempéries, non déclaration de remise en marche des matériels loués arrêtés sur sites depuis le début de la crise, ...

Forte de cette expérience passée, la profession redoute que ces pratiques, encore limitées de par le faible niveau d'activité, ne se généralisent malheureusement dans les semaines / mois à venir. Elles permettent à certains clients de tenter d'améliorer artificiellement la rentabilité de leurs activités, au détriment de leurs partenaires loueurs.

Même si les moyens de géolocalisation et de détection d'activité des engins sur sites clients se développent, tous les matériels n'en sont pas équipés...

Comme pour nombre d'entreprises en France, les loueurs de matériels ont subi brutalement et sans préavis l'arrêt des activités dans le pays. Dans les premiers jours, ils ont dû se battre littéralement pour que leurs matériels ne soient pas laissés à l'abandon par des clients qui ne voulaient plus en assurer la garde, puis dans un second temps, très rapproché, ces mêmes clients ont unilatéralement suspendu dans le meilleur des cas, et souvent mis fin, aux contrats qui les liaient.

Aujourd'hui, avec un niveau de chiffre d'affaires, pour avril, équivalent en moyenne à 20/25% de N-1 (activité location généraliste), **les loueurs de matériels refusent de subir cette « 3^{ème} vague de la mauvaise foi » !**

Malgré ces constats réalisés dès le 17 mars, les entreprises de location de matériels ont tout fait pour s'adapter à la demande des clients (qui n'ont pas, pour certains, fait preuve ne serait-ce que de simple amabilité), parfois un peu contraints et forcés de suspendre tout ou partie des locations moyenne durée (LMD) et longue durée (LLD). DLR a d'ailleurs communiqué largement sur ce sujet.

« L'effort de guerre » a été fourni (et le sera encore dans les mois à venir) par les professionnels de la location de matériels (au service de tous leurs clients), mais ils refusent d'être considérés à leur détriment par ces derniers comme une simple variable d'ajustement de leur rentabilité.

DLR considère que les facturations LMD et LLD doivent reprendre courant mai : c'est une question de survie pour certains loueurs et une garantie de la pérennité de l'activité même de leurs clients.

DLR espère que l'intelligence collective prévaudra dans le cadre de cette reprise d'activité et rappelle, une fois encore, qu'ensemble dans un dialogue permanent et constructif clients / fournisseurs, nous serons plus forts.

Pour vous entretenir avec un interlocuteur DLR : f.dupont@dlr.fr

CONTACTS PRESSE

Florence Dupont. 06 89 43 24 56. f.dupont@dlr.fr

DLR : 500
ADHERENTS, 70% DU
MARCHÉ

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de BTP et de manutention et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.